

EDITO//SOMMAIRE

VARREDDOISES, VARREDDOIS



Nous voilà déjà au mois de mai et nous parlons toujours du COVID-19 ! Le nombre de personnes vaccinées ne cesse d'augmenter, c'est une bonne chose, mais nos soignants sont toujours aussi mobilisés. Merci à eux.

Le Conseil Municipal a voté le compte administratif et ensuite le budget de la commune. Vous pourrez lire sur le site ou dans le Raveton les projets pour cette année. Nous allons continuer d'investir sans mettre en danger les comptes de la commune.

Vue la situation actuelle, le conseil, à l'unanimité, a décidé qu'il n'y aurait aucune augmentation d'impôts. Une pensée à vous tous, à nos commerçants, nos artisans et à tous ceux qui rencontrent des difficultés financières à cause de la situation économique.

En espérant que ce mois de mai nous apporte un peu plus de liberté pour nous retrouver socialement.

Bien à vous

Jean-Pierre MATHIL

SOMMAIRE

La Mairie communique	4
Associations & Animations	14
Actualité & Reportages	16
Notre histoire	17
Temps libre	21
Infos pratiques	25

LA MAIRIE COMMUNIQUE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le trente mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 24 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

M. MENIL Jean-Pierre, M. MESSANT Francis, Mme DAOUST Michèle, M. THERRAULT Georges, Mme DA ROCHA ARAUJO Joana, Mme VALET Christine, Mme CAMUS Valérie, Mme PEYRE PRADIER Marlène, M. DENIS Sébastien, Mme LANTENOIS Estelle, Mme COLIN Océane, M. SAULNIER Ludovic, M. NAVE Bruno, M. EIMECKE Jean-Philip

Pouvoirs :

M. VANDEVOORDE Maurice-Olivier a donné pouvoir à M. THERRAULT Georges
M. BALEMBOIS Philippe a donné pouvoir à M. MESSANT Francis

Absent excusé : M. GOBERT Sylvain **Absents :** M. VIGNAL Philippe, Mme DOS SANTOS Carole

Secrétaire de séance : Mme PEYRE PRADIER Marlène

Ordre du jour :

- 1) Compte administratif et compte de gestion 2020
- 2) Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 3) Fonds de solidarité logement
- 4) Modification de la composition de la commission «Information»
- 5) Affaires diverses

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1) Compte administratif et compte de gestion 2020

M. le Maire présente le compte administratif 2020 et précise que tous les articles et chapitres du compte administratif ont été détaillés lors de la commission finances du 17 mars 2021 :

Section de fonctionnement - Dépenses :

Chap 011 Charges à caractère général : 253 046,44 €

Chap 012 Charges de personnel, frais assimilés : 358 709,57 €

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Chap 014 Atténuation de produits : 1 851,00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante : 306 376,81 €
Chap 66 Charges financières : 5 867,04 €
Chap 67 Charges exceptionnelles : 234 222,24 €

Total des dépenses de fonctionnement : 1 160 073,10 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Chap 70 Produits services , domaine et vente : 111 753,95 €
Chap 73 Impôts et taxes : 801 590,96 €
Chap 74 Dotations, subventions : 302 349,38 €
Chap 75 Autres produits de gestion courante : 31 458,55 €
Chap 76 Produits financiers : 2,50 €
Chap 77 Produits exceptionnels : 6 391,28 €

Excédent reporté : 1 557 080,40 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 810 627,02 €

Résultat de fonctionnement : 1 650 553,62 €

Section d'investissement- Dépenses :

Chap 20 Immobilisations incorporelles (sauf opérations) : 9 667,00 €
Chap 21 Immobilisations corporelles (sauf opérations) : 36 965,59 €
Chap 15 Opération d'équipement n°15 : 592 345,48 €
Chap 16 Opération d'équipement n°16 : 4 104,00 €
T Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves : 81 259,25 €
Chap 13 Subventions d'investissement : 18 966,83 €
Chap 16 Emprunts et dette assimilées : 30 366,25 €

Restes à réaliser : 198 955,00 €

Total des dépenses d'investissement : 972 629,40 €

Section d'investissement- Recettes :

Chap 13 Subventions d'investissement : 208 606,02 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées : 133 333,00 €
Chap 10 Dotations, fond divers et réserves : 99 499,08 €

Restes à réaliser : 179 753,00 €

Excédent reporté : 369 481,84 €

Total des recettes d'investissement : 990 672,94 €

Résultat d'investissement : 18 043,54 €

RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2020 : 1 668 597,46 €

M. le Maire se retire de la salle avant le vote. Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020 et le compte de gestion du receveur municipal.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

2) Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. le Maire explique qu'une convention est souscrite depuis 2012 avec la Préfecture pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité (délibération, arrêtés du maire, actes budgétaires,..) à l'exception des marchés publics. Il propose de soucrire un avenant pour les intégrer. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé à cet effet.

3) Fonds de solidarité logement

M. le Maire rappelle que le fonds de solidarité pour le logement accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...). Il existe un FSL par département et des Varreddois en bénéficient. La cotisation est fixée à 0,30cts d'euros par habitant depuis 2013. Le conseil municipal vote à l'unanimité la cotisation au FSL.

4) Modification de la composition de la commission «Information»

M. le Maire présente une demande de M. EIMECKE Jean-Philip, conseiller municipal nouvellement installé, d'intégrer la commission «Information». Le conseil vote à l'unanimité son intégration au sein de la Commission d'Information.

5) Affaires diverses

* M. THERRAULT souhaite faire le point sur les parcelles cadastrées section D n° 2 et 170 situées en zone IAUa du Plan Local d'Urbanisme et connaître l'orientation du conseil municipal sur ce sujet. Cette zone est destinée à être urbanisée pour un ensemble groupé de 17 lots (16 lots individuels et 1 lot pour recevoir des logements sociaux). Il rappelle l'historique du contenu du PLU de 2003 et 2012 pour les 3 zones IAU. L'état actuel du PLU modifié de 2012 concernant la zone IAUa ne soumet pas l'obligation de logements sociaux. Les 6 logements sociaux (30 %) souhaités par la commune dans un souci d'équité entre zones, ne peuvent pas être imposés par le contexte du PLU. Le conseil municipal, à l'unanimité, est pour l'orientation à 3 logements sociaux (proposition de l'investisseur). Ces derniers seront réalisés en habitat individuel pour s'intégrer dans la perspective des pavillons. D'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, demande la réalisation d'un Projet Urbain Partenarial, au même titre que les deux dernières opérations collectives réalisées sur la commune. Ce PUP sera destiné au financement partiel de l'extension de la mairie.

* Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion de trois nouvelles communes, St-Pierre lès Nemours, Fontenay-Trésigny et Montereau-Fault-Yonne au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne)

* M. le Maire indique qu'un nouvel arrêté préfectoral rend le port du masque obligatoire dans tout le département de Seine et Marne jusqu'au 30 avril 2021.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

* M. MESSANT rappelle qu'en cette période de pandémie, les associations trépigent de pouvoir reprendre leurs activités. Pour le moment, seulement deux ont pu reprendre :

>le club de football, en partenariat avec le club de Trilport ; mais les vestiaires du stade restent encore interdits

>RK Danse met en place des cours en extérieur pour les mineurs, derrière la salle polyvalente.

* Mme DAOUST annonce qu'à la suite d'un cas Covid positif, la classe de CP est fermée jusqu'au mardi 6 avril 2021. M. DENIS demande s'il est possible dans ce cas, que la Direction de l'école fasse remonter cette information à tous les parents d'élèves, pas seulement à ceux de la classe de CP. Cette requête sera transmise aux directrices des écoles.

D'autre part, Mme DAOUST annonce une ouverture de classe en élémentaire pour la rentrée 2021-2022, ce qui portera donc le total à 6 classes pour Varredes v et 1 classe à Marcilly. 4 classes seront maintenues en maternelle.

* Mme DA ROCHA ARAUJO annonce que la chasse aux oeufs qui avait été maintenue, sera transformée en distribution de sachets de chocolats dans les classes. La Commission essaie de maintenir plusieurs projets et chaque renoncement est difficile mais inévitable vu la situation sanitaire.

Un projet va voir le jour très prochainement : la mise en place d'une boîte à livres, actuellement décorée par les enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

*M. DENIS prend la parole pour faire part de l'agacement répété de certains administrés envers les personnes qui se garent n'importe comment rue de l'Ourcq, aux abords de l'école aux moments des entrées et sorties des enfants, notamment au niveau du passage surélevé et demande des sanctions.

M. MESSANT Francis rappelle que les passages surélevés sont des passages piétons prioritaires et qu'aucun véhicule ne doit y stationner.

M. le Maire répond qu'il va faire remonter l'information à la Police inter-communale, et annonce que des rappels au civisme seront fait rapidement dans le Raveton, concernant le stationnement mais aussi sur le ramassage des déjections canines, des poubelles laissées sur les trottoirs...etc.

Séance levée à 22 heures 15.

BALAYAGE DES RUES

Mercredi 26 mai 2021
Jeudi 27 mai 2021



LA MAIRIE COMMUNIQUE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIE 2020

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le vote du budget 2021 a lieu le 13 avril 2021 lors de la séance du conseil municipal.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et est consultable sur le site de la commune. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services,
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

I. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Les principales dépenses et recettes de la section :

	NATURE	MONTANT PRÉVU
DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 844 362.39
	CHARGES DE PERSONNEL	456 200.00
	ATTENUATION DE PRODUITS	6 500.00
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	309 205.75
	CHARGES FINANCIERES	5 330.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 300.00
	DEPENSES IMPREVUES	50 000.00
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 109.78
	TOTAL	2 692 007.92 €
	PRODUITS DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	88 810.00
	IMPOTS ET TAXES	684 686.00
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	235 958.00
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 000.00
	RESULTAT REPORTE	1 650 553.92
	TOTAL	2 692 007.92 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité (chapitre 73)

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2021 :

Taxe sur le Foncier Bâti : 36.54 %

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 40.25 %

- Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70)

II. La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

- ~ Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- ~ Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public,...).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le volume total des dépenses d'investissement est de 464 363.00 €. Les projets d'équipement et de travaux représentent 416 180.00 € du total et portent essentiellement sur les domaines suivants:

Equipements divers

- Achat de barrières fixes et mobiles
- Achat d'une imprimante
- Achat d'un logiciel pour la télétransmission des dossiers d'urbanisme
- Refonte du site internet de la commune

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Acquisitions

- Achat de terrains Ruelle du Coterêt en vue d'un aménagement d'ensemble de cet espace

Opérations

- Installation de l'éclairage public Ruelle Jean Piettre et Chemin de la Pierre à Son et pour les passages piétons de la rue du Bourreau et de la rue Victor Clairet, au niveau de la pharmacie
- Installation de la vidéoprotection
- Fin de la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement

Le volume total des recettes d'investissement est de 464 363.00 €. Les principales recettes sont:

- Subventions diverses : 274 184.68 € (aide des conseils régionaux et départementaux, de l'Etat et de la CAF pour la construction de l'accueil de loisirs sans hébergement et l'installation de la vidéoprotection)
- FCTVA : 87 578.00 €
- Taxe d'aménagement : 37 857.00 €
- Excédent reporté : 37 245.54 €

EN MAI, FAITES CE QU'IL VOUS PLAÎT MAIS....



- Ne sortez vos sacs de déchets verts que le lundi soir, cela évite l'encombrement des trottoirs et facilite la circulation des piétons
- N'oubliez pas votre masque lorsque vous sortez et protégez notre environnement en le jetant après usage dans votre poubelle
- Et si votre fidèle compagnon est de sortie aussi, pensez à vous munir de quoi ramasser ses déjections pour le bien-être de tous les promeneurs
- Ne vous garez pas sur un trottoir ni sur un emplacement non matérialisé même pour un court instant, la fluidité du trafic et le cheminement des piétons n'en seront que meilleurs



LA MAIRIE COMMUNIQUE

DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION

Vous l'avez peut-être remarqué en levant la tête, avec l'arrivée du printemps de petites caméras ont fait leur apparition en haut des réverbères, à plusieurs endroits du village.

L'équipe municipale préparait déjà depuis longtemps ce projet de vidéoprotection, projet qui s'inscrit dans un travail mis en place depuis une dizaine d'année en partenariat avec les Forces de l'Ordre, avec notamment la création de la Police Inter-communale, puis le programme des «Voisins Vigilants» .

Quinze caméras ont donc été installées : les 5 entrées/sorties de pays en comportent chacune 2, une de contexte et une de lecture de plaques ; les autres, uniquement de contexte, sont réparties derrière la salle polyvalente, sur le parking de la rue d'Orsoy, au niveau du chemin du Coterêt et en face de la Mairie.

La vidéoprotection est très réglementée : les caméras filment et enregistrent en permanence uniquement le domaine public : toute propriété privée n'apparaît jamais à l'image.

Seules 5 personnes sont habilitées pour accéder aux images, qui sont stockées pendant 30 jours, et sont consultables par la Gendarmerie sur mandat du Parquet. Des

caméras supplémentaires pourront être installées ultérieurement pour compléter le dispositif.

Financé par la commune mais aussi par les subventions du Département et de la Région, c'était une promesse de campagne, le projet a pu aboutir enfin en ce début d'année et nous en sommes heureux !

Face aux incivilités et aux dégradations, la vidéoprotection représente un moyen de protection dissuasif et efficace, qui va contribuer à renforcer la sécurité du village et des ses habitants.



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

FÊTE FORAINE DU 4 AU 7 JUIN 2021

(Sous réserve de l'évolution sanitaire et des décisions gouvernementales)

Manège, pêche aux canards, stand de tir, c'est la fête au village !!

Programme :

● Samedi 5 juin : Retraite aux Flambeaux et Défilé Costumé – Thème : Les Tropiques, les Caraïbes !!

Vous pouvez participer et même faire votre propre « char » en utilisant des vélos, des brouettes, des remorques, ... N'hésitez pas à vous joindre à nous !!!!

Départ de l'école élémentaire vers 21h30 pour nous rendre au terrain de football afin d'assister au feu d'artifice. Nous reviendrons ensuite en cortège sur la fête foraine 1 bâton de lampion rendu (entier / non cassé) à notre retour sur la fête = 1 ticket de manège offert !! Et tout enfant déguisé recevra en plus 1 ticket de manège !

● Dimanche 6 juin : Pique-Nique – Escape-Game – Tournoi de Baby-Foot Humain

- Dès 11h : Escape-Game et parcours à énigmes dans les rues de VARREDDES !!
- Puis, Pique-nique libre, rejoignez-nous à partir de 12h avec vos glacières, dans le parc derrière la Salle des Fêtes (barbecue interdit)

- Ensuite, à partir de 13h30 : Tournoi de Baby-Foot Humain

Pour cela, constituez des équipes de 6 personnes maximum et inscrivez-vous avec les noms des participants au comitedesfetes.varredes@gmail.com

Inscriptions avant le samedi 29 mai - Pas d'inscriptions sur place.

- Et pour finir à 17h-17h30, lâcher de ballons. Les cartes seront en vente tout l'après-midi derrière la salle des fêtes de 13h à 17h.

Alors venez nombreux !! Et amusez-vous !

Le programme peut évoluer selon les autorisations accordées

Nous vous tiendrons informé en temps voulu



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

VARREDDOIS, VARREDDOISES,

Cette année encore, au vu de l'état sanitaire actuel de notre pays, nous avons le regret de vous annoncer que la fête de la Musique 2021 est annulée dans notre commune.

Nous espérons que malgré tout nous puissions nous retrouver l'année prochaine et partager ce moment avec vous.

La commission Cadre de Vie



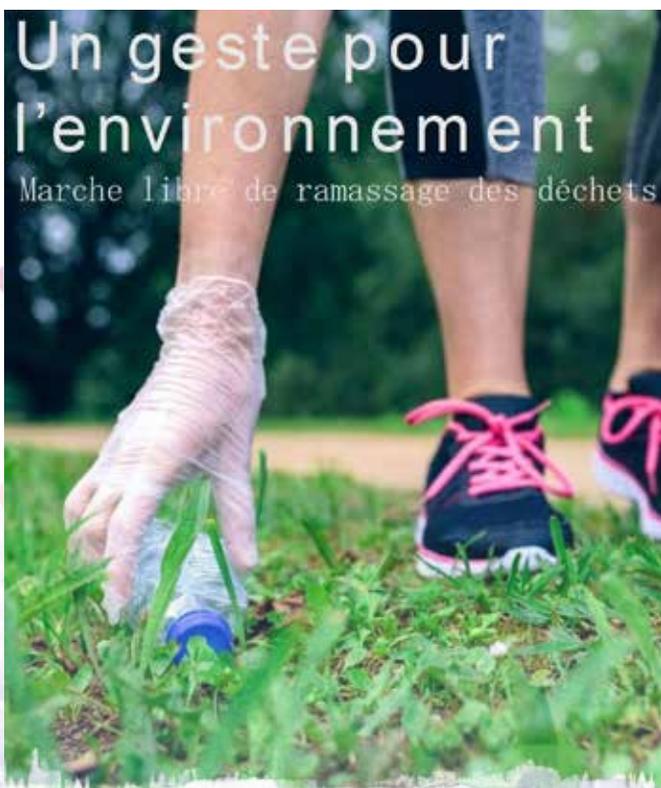
ACTUALITÉS & REPORTAGES

Bonne résolution Bien-Être & Santé

Mai : Faire ce qu'il me plaît



« En mai, je fais ce qu'il me plaît » : Pourquoi pas un geste pour l'environnement ?



Un geste pour
l'environnement

Marche libre de ramassage des déchets

Dimanche 9 mai 2021

Ouvert aux petits et grands !

Rendez-vous à **9h30** à la Mairie de Varreddes
pour récupérer un masque, des gants et des
sacs poubelles.



NOTRE HISTOIRE

L'HISTOIRE DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE LA RÉGION DE L'OURCQ.

Il y a quelques temps, notre sympathique Président-Directeur de l'Ecole de Musique, Bernard Ménil, m'a demandé d'écrire un article retraçant l'histoire de sa désormais célèbre formation.

«Oui Bernard, lui ai-je répondu, mais j'aurai besoin de toi, je suis loin de tout connaître sur le sujet.»

Et, après avoir présenté l'histoire de l'Union Musicale Varreddoise, nous allons continuer à faire vivre la musique à Varreddes et ses environs.

Tout d'abord, parlons de la carrière musicale de Bernard. Très jeune, il est intéressé par la musique. A 12 ans, Sylvain, son père, l'inscrit à l'Espérance Meldoise. Il y apprend le solfège et à jouer du clairon, passage obligé pour «se faire les lèvres» (apprendre à souffler dans l'instrument). Très rapidement, il choisit la trompette d'harmonie, son instrument de prédilection.

Jeune homme, il s'inscrit au Conservatoire de musique d'Aubervilliers - La Courneuve et y obtient le Premier Prix de trompette, le Premier Prix de solfège de la Confédération Musicale de France et de nombreux autres diplômes. A 20 ans, il part faire son service militaire. Il est incorporé à la Musique Aérienne de l'Air de la 2ème Région où il

améliore encore ses connaissances musicales. Il s'engage ensuite dans cette même formation et continue son perfectionnement. De retour à la vie civile, il reprend son activité musicale au sein de l'Espérance Meldoise. Il y enseigne le solfège pendant 20 ans. Dans le même temps, il crée avec plusieurs amis un groupe musical, «The Ring» et anime des bals et soirées privées pendant quelques années.

C'est en 1975 qu'il fonde seul «la Chorale et l'Ecole de Musique Varreddes - Gernigny-l'Évêque». Très rapidement, les parents des jeunes élèves aident Bernard et cette formation prend de l'importance. Un article paru dans le «Raveton» n°7 de mai 1979 fait état de «100 enfants inscrits, âgés de 5 à 17 ans». Il poursuit :

«Nous avons tout d'abord adapté un répertoire à leur niveau, qui a pu, grâce à leur progression, s'étendre dans des morceaux classiques et modernes».

Le rayonnement est déjà très important, 5 ans après sa fondation, la Chorale et



Bernard en tenue de musicien à ses débuts à l'Espérance Meldoise.

NOTRE HISTOIRE

L'Orchestre donnent un concert par mois dans le département. Le 15 juin 1980, ils animent la messe en musique à l'occasion du Festival des Harmonies et Chorales à Bray-sur-Seine.

A l'époque, outre le chant et le solfège, la Chorale et l'Orchestre dispensent des cours de piano, guitare, batterie, trompette, accordéon, flûte traversière, saxophone et clarinette.

En 1986, onze ans après, sous le titre «Chorale et Orchestre», un article est publié dans le «Raveton» d'avril. Cela permet de se rendre compte des progrès réalisés. En effet, l'apprentissage de deux nouveaux instruments est proposé : le violon et les percussions. L'association est maintenant forte de 120 élèves à l'École de Musique, de 100 exécutants à la Chorale et de 50 exécutants à l'Orchestre. Il existe aussi un ensemble de cuivres de 17 musiciens, un ensemble d'accordéons de 12 musiciens et une fanfare de 55 exécutants. On parle maintenant d'un ensemble musical : «La Chorale et l'Orchestre».



Un concert de la Chorale en 1977 à Germigny-l'Évêque.

Le groupe se produit en concert avec des musiciens professionnels, notamment avec John Littleton, musicien américain originaire de Louisiane. Un disque a déjà été enregistré, deux autres sont en projet. Deux stages de perfectionnement de trois ou quatre jours sont organisés chaque année, permettant de préparer de nouveaux morceaux. Le rayonnement de l'association est impressionnant : en 1985, 34 concerts, 12 cérémonies devant les monuments, 7 animations en milieu scolaire, 4 animations lors de mariages...

En 1998, 22 ans après sa fondation, la formation s'appelle «Union des Conservatoires - Ecole Intercommunale de la Région de l'Ourcq - Ecole de Musique Bernard Ménéil». Il faut dire que l'association a



Le logo de la formation.

NOTRE HISTOIRE

encore notoirement progressé. Maintenant, ses membres viennent de nombreuses communes alentours et des cours sont dispensés à Varreddes, Germigny-l'Evêque, Congis-sur-Thérouanne, Lizy-sur-Ourcq... De nombreux élèves sont présentés au Conservatoire de Musique et y reçoivent leurs diplômes. La Chorale Orchestre est classée première au concours des Chorales d'Or par la Confédération Musicale de France et de l'Union des Conservatoires de France . Elle a enregistré 3 disques, une cassette et un CD. Outre John Littleton, elle a accompagné plusieurs chanteurs dont C. Jérôme et Yves Duteil. Des concerts sont donnés dans toute la France métropolitaine, sur l'île de la Réunion, en Europe (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Autriche...) Pour chaque stage ou voyage important, Bernard nous gratifie d'un reportage dans le «Raveton». En avril 1998, il nous relate le 33ème stage !!! à Lamure-sur-Azergues dans les Monts du Beaujolais, ponctué de concerts.

J'ouvre un «Raveton» au hasard. C'est celui de juin 2006. Et je redécouvre un article de «la Chorale Orchestre Bernard Ménéil». Il relate un concert exceptionnel au Cirque d'Hiver Bouglione. Toujours dans la démesure ! Huit cars pour acheminer tous les artistes sur place : 227 exécutants accompagnés de leurs parents. Le groupe



Collection Bernard Ménéil

Un concert au Tampon sur l'île de la Réunion.



Collection Bernard Ménéil

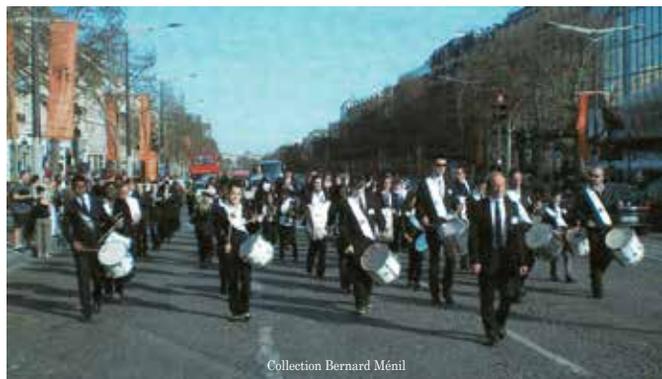
Le concert au Cirque d'Hiver Bouglione.

RK Danse de Varreddes participe aussi : en tout 260 personnes sur scène. Deux heures de spectacle devant un public nombreux et des élus. Réalisation d'un DVD qui sera diffusé sur la chaîne TNT «Direct 8»... Et des projets encore, dont une tournée de concerts en Martinique.

Et maintenant ? L'association a eu 45 ans en 2020. Gageons qu'après la crise sanitaire cet anniversaire sera fêté dignement. Elle s'appelle maintenant «L'Ecole Intercommunale de Musique de la Région de l'Ourcq» et est agréée par le Ministère de la

NOTRE HISTOIRE

Jeunesse et des Sports. Une plaquette éditée par l'association reprend ses «3 socles principaux : l'École, l'Orchestre et la Chorale». Des cours sont dispensés dans les vil-



Collection Bernard Ménil

La Fanfare défile sur les Champs Elysées à Paris avant de raviver la Flamme Sacrée sous l'Arc de Triomphe

agement National et International de Sauveteurs. Le Président de cette Société, M. Koudlanski a félicité par écrit Bernard et sa formation pour cette prestation.



Collection Bernard Ménil

Concert au Théâtre du Luxembourg à Meaux le 14 janvier 2018

Bravo Bernard, toute ton équipe, tes musiciens et tes chanteurs qui faites honneur à Varreddes et ses environs lors de vos concerts et prestations dans toute la France et au-delà. Et longue vie à la Chorale et Orchestre Bernard Ménil.

Pour en savoir plus concernant cette association, vous pouvez contacter Bernard au 06 08 92 19 48 ou consulter le site Internet www.musique-bernard-menil.com. Jean-Marc Moreau. Avec la participation active de Bernard Ménil.

VOTRE TEMPS LIBRE

POISSON FEUILLETÉ À LA PÂTE À TARTINER : BRICOLAGE MAISON

Ingrédients :

- 2 pâtes feuilletées
- 150 g de pâte à tartiner
- 1 jaune d'œuf battu

Préparation :

1. Étaler la première pâte feuilletée sur une plaque allant au four.

2. Découper une forme de poisson, retirer l'excédent de pâte.

3. Recouvrir la surface de pâte à tartiner au chocolat.

4. Découper la deuxième pâte feuilletée de la même forme de poisson et la disposer sur la première pâte recouverte de chocolat.

Découper des bandes de pâte de chaque côté de l'arrête centrale d'environ 1 cm, 1,5 cm. Torsader chaque bande.

6. Préchauffer le four à 210°C (th.7).

7. Badigeonner la surface du poisson du jaune d'œuf battu et enfourner pour 15-20 minutes environ, jusqu'à ce que le poisson soit bien doré.

8. Laisser tiédir avant de déguster.



• Pour décorer une simple bouteille en verre, un pot en terre cuite ou même une boîte de conserve....

• Nettoyer votre support afin de pouvoir soit y coller du scotch double face soit l'encoller à l'aide d'un pistolet à colle.

• Préparer une bobine de ficelle sisal ou autre selon l'effet que vous souhaitez obtenir

• Il suffit ensuite de l'enrouler sur le support en serrant bien afin de ne pas laisser d'espaces

• Et voilà, c'est simple et vous pouvez laisser libre cours à votre imagination....



VOTRE TEMPS LIBRE

TIRAMISU AUX FRAISES

Ingrédients :

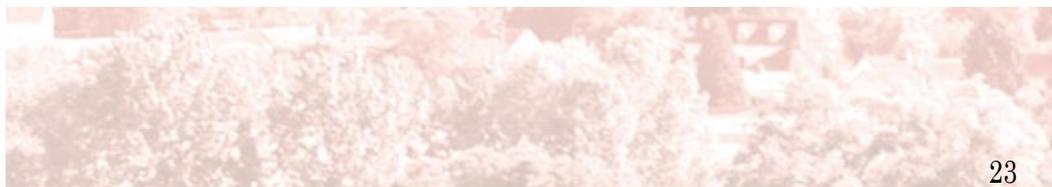
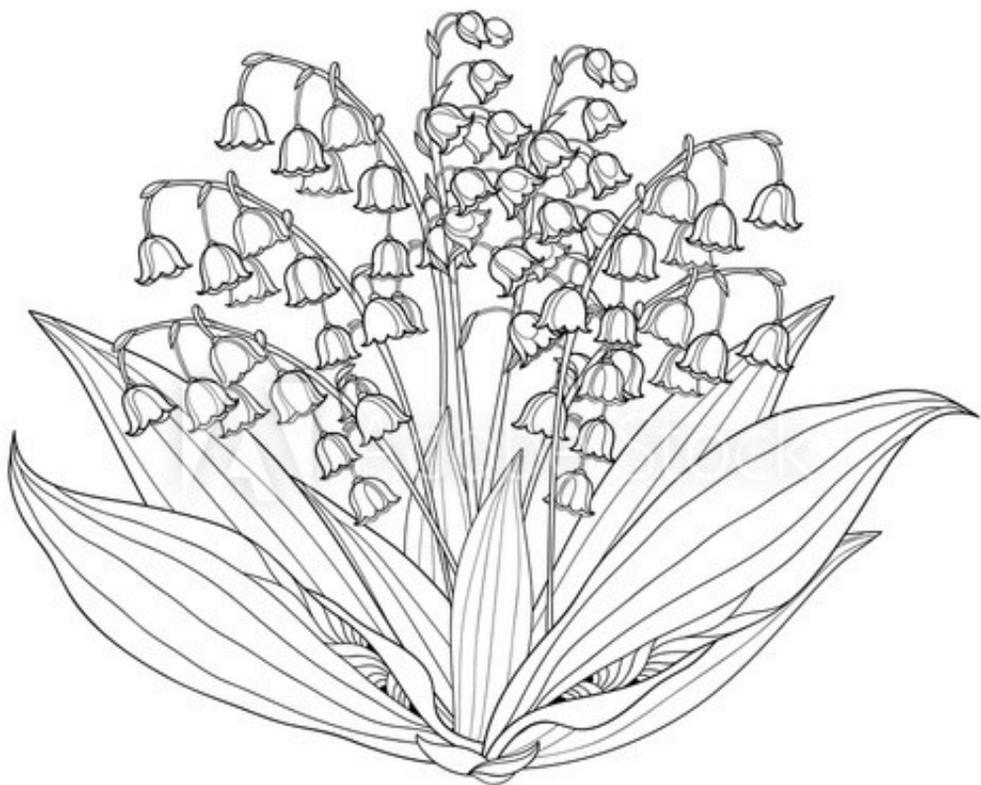
- 1 boîte de biscuits cuillère ou biscuits roses de Reims
- 500 g de fraises
- 250 g de mascarpone
- 20 cl de crème liquide entière
- 80 g de sucre
- 3 oeufs
- 1 citron bio
- Menthe, basilic
- 50 g de sucre
- 150 ml d'eau

Préparation :

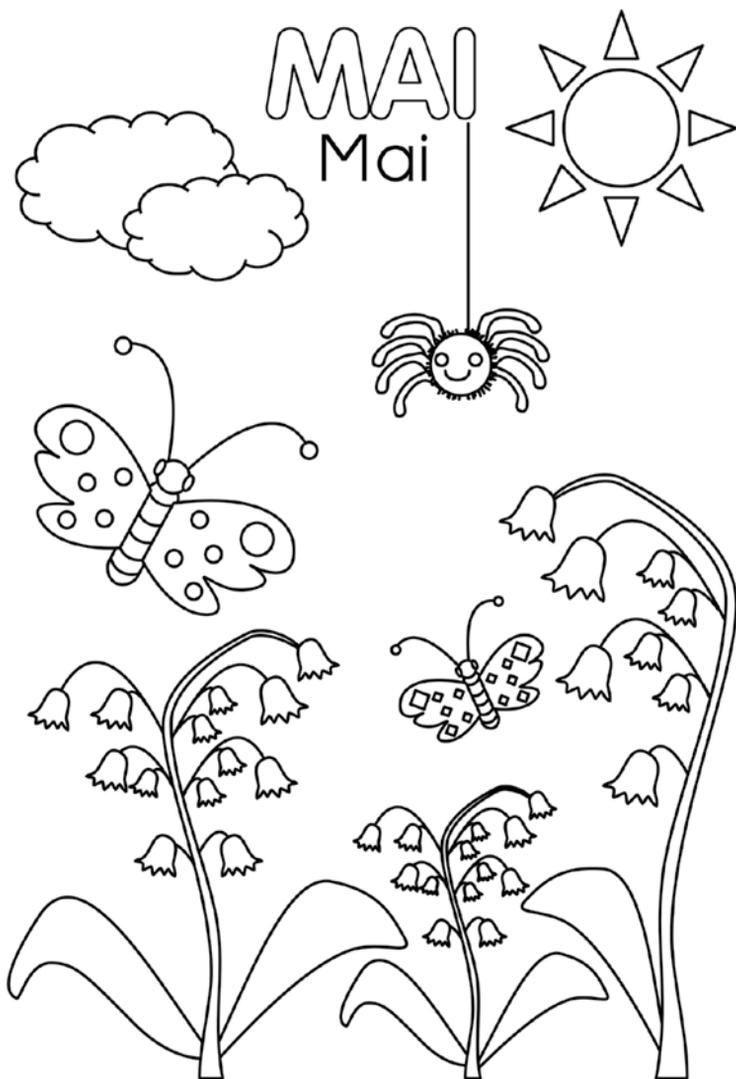
1. Faites chauffer 50 g de sucre et 150 ml d'eau puis quand cela arrive à ébullition, enlevez du feu et ajoutez des feuilles de menthe et/ou de basilic, laissez refroidir cela va infuser
2. Nettoyez les fraises, mixez la moitié avec un peu de jus de citron pour obtenir un coulis
3. Découpez l'autre moitié des fraises en petits cubes ou lamelles
4. Fouettez le mascarpone, la crème et le zeste de citron jusqu'à obtenir une crème bien épaisse, réservez dans un bol
5. Fouettez les 3 oeufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange soit bien mousseux et léger, puis mélangez à la préparation crème mascarpone
6. Dressez vos tiramisus en alternant coulis et morceaux de fraises, biscuits trempés dans le sirop menthe basilic, puis crème. Vous pouvez répéter l'opération jusqu'en haut de votre contenant.



VOTRE TEMPS LIBRE



VOTRE TEMPS LIBRE



INFOS PRATIQUES

NUMEROS ET ADRESSES À GARDER

Urgence :

Pompier 18

Police secours 17

Samu 15

01 60 32 21 01

Pédicure Podologue

Mme Lionnet

06 85 83 58 38

Mr Bismuth

06 76 63 54 91

Pharmacie de Varredes : 01 64 33 18 02

Maison Médicale de garde :

SOS médecin

35, rue des Cordeliers

08 25 33 36 15 sur rendez vous

Du lundi au vendredi 20h00 à 00h00

Le samedi 12h00 à 00h00

Le dimanche 8h00 à 00h00

Accueil Social

Maison départementale des solidarités

01 64 36 42 74

Caisse d'assurance Maladie

3646

Masseur kinésithérapeute :

Mr Didelot

06 71 82 41 91

Mme Lebegue

07 61 18 05 76

Mr Barbeau

06 86 36 00 62 ou

09 67 47 38 50

Urgence sécurité Gaz

0 800 473 333

Urgence Electricité (edf- Enedis)

09 72 67 50 77

Urgence Eau VEOLIA

09 69 36 86 24

Infirmiers (res):

Mr Carvalho

Mme Zulian

Mme Jolebiewski

01 60 09 37 51

Permanences au cabinet 46, rue Neuve

les mardis et vendredis 7h30 à 8h30.

Perte ou Vols

Carte : 08 92 70 57 05

Chèque : 08 92 68 32 08

Mairie de Varredes :

01 64 33 18 42

Lundi, Mardi, Jeudi : 16h00 à 18h00

Mercredi : 10h00 à 12h00

Vendredi : 10H00 à 12H00 et 16h00 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h00

Mme Walle Tuffin

Mme Schneider

Mme Laude

Mme Gazeau

01 64 33 72 50

Permanences au cabinet 42, rue Victor

Clairet

les mardis et jeudis 7h00 à 10h00

La Poste :

01 60 09 80 13

Heures d'ouverture

Lundi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30

Ostéopathe

Mme Braganca

INFOS PRATIQUES

Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30
Jeudi : Fermé
Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30
Samedi : 9h00 à 12h00

Déchetteries :

Crégy les Meaux 01 60 25 12 22
Meaux 01 64 33 39 18
Monthyon 01 64 36 12 46
Renseignements 01 60 24 75 75

Extra-ménagers

Collecte des encombrants sur rendez-vous
Demande à faire en mairie,

Relais Assistantes Maternelles RAM centralisateur

01 64 35 07 75

Ecoles

Ecole maternelle « Le Grand Chemin »
01 64 34 58 10
Ecole élémentaire « La Tournoye »
01 64 33 18 97
Ecole élémentaire de Marcilly
01.64.36.63.62

RETROUVEZ Toutes les infos et économie locale sur notre site

WWW.VARREDES.fr



Le Raveton information est un journal municipal de la commune de Varredes. Il est publié par la Commission de l'information composée de : Mme Da Rocha Araujo Joana, Mme Peyre Pradier Marlène, Mme Dos Santos Carole, Mme Camus Valérie, M. Francis Messant, M. Aurélien Cirotte, M. Jean Marc Moreau.

Directeur de la publication : Jean-Pierre Menil.

Le journal est imprimé par la Mairie en collaboration avec La communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.